Nations Unies S/2018/964

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 octobre 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, de la France et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-joint une déclaration commune des Présidents de la République française, de la Fédération de Russie et de la République turque, et de la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, faite lors du sommet quadrilatéral qui s'est tenu à Istanbul le 27 octobre 2018 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) V. **Nebenzia**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) François **Delattre**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 29 octobre 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, de la France et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et russe]

Déclaration commune des Présidents de la République turque, de la République française et de la Fédération de Russie, et de la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne

Istanbul, le 27 octobre 2018

Le Président de la République turque, Recep Tayyip Erdoğan, le Président de la République française, Emmanuel Macron, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, se sont réunis à Istanbul, le 27 octobre 2018, aux fins de la tenue d'un sommet quadrilatéral sur la Syrie.

Les Présidents et la Chancelière

Ont examiné l'évolution récente de la situation relative au conflit en Syrie et *ont partagé* une même préoccupation face aux risques et aux menaces qui en découlaient pour la sécurité et la stabilité régionales et mondiales ;

Ont réaffirmé leur profond attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ;

Ont souligné qu'ils étaient fermement convaincus du fait que le conflit en cours ne saurait être réglé par la voie militaire, mais seulement dans le cadre d'un processus politique négocié qui soit conforme à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, et *ont insisté*, à cet égard, sur l'importance d'une coordination accrue entre toutes les initiatives internationales visant à contribuer à la recherche d'un règlement crédible et durable du conflit syrien ;

Ont réaffirmé leur détermination à lutter contre le terrorisme en Syrie aux fins de l'élimination de Daech/EIIL, du Front el-Nosra et de tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida ou à Daech/EIIL, ainsi que des autres groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ;

Ont dit leur détermination à rejeter les programmes séparatistes visant à compromettre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie ainsi que la sécurité nationale des pays voisins ;

Se sont félicités du mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb, signé par la République turque et la Fédération de Russie à Sotchi, le 17 septembre 2018 ;

Ont salué les progrès accomplis aussi bien dans le retrait des armes lourdes que des groupes radicaux de la zone démilitarisée établie conformément audit mémorandum ;

Ont souligné l'importance que revêtait un cessez-le-feu durable, tout en soulignant qu'il fallait continuer de lutter contre le terrorisme en appliquant intégralement les mesures efficaces prévues par le mémorandum, dont les dispositions devaient être respectées par toutes les parties concernées ;

Ont réaffirmé leur opposition la plus ferme à l'utilisation d'armes chimiques par toute partie au conflit en Syrie et *ont exhorté* toutes les parties à respecter strictement les dispositions de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ;

Ont déclaré appuyer un processus politique sans exclusive dirigé et pris en charge par les Syriens et facilité par l'Organisation des Nations Unies, et *ont demandé* à toutes les parties syriennes d'y participer activement ;

Ont demandé que soit établie et diligemment réunie à Genève, compte tenu des circonstances, d'ici à la fin de l'année, la commission chargée de mener à bien la réforme constitutionnelle, ce qui ouvrirait la voie à la tenue d'élections libres et régulières qui seraient conduites sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux normes internationales les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité, et auxquelles pourraient participer tous les Syriens, y compris ceux de la diaspora, qui en avaient le droit ;

Ont souligné qu'il importait d'appliquer des mesures de confiance contribuant à la viabilité du processus politique et à un cessez-le-feu durable, et *ont dit* soutenir la libération des personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que l'identification des personnes disparues, comme avait entrepris de le faire le groupe de travail ad hoc avec la participation de l'Organisation des Nations Unies et d'experts du Comité international de la Croix-Rouge ;

Ont mis l'accent sur la nécessité d'assurer, partout en Syrie, l'accès rapide, sûr et sans entraves des organismes d'aide humanitaire et la fourniture d'une telle aide à toutes les personnes qui en avaient besoin, afin d'alléger les souffrances du peuple syrien et, à cet égard, *ont demandé* à la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies et ses organismes humanitaires, d'accroître leur aide à la Syrie ;

Ont réaffirmé leur solidarité avec les pays hôtes, en particulier la Turquie, le Liban et la Jordanie, et *ont rappelé* qu'ils demeuraient résolus à faire en sorte que les réfugiés rentrent en Syrie de leur plein gré et en toute sécurité, dans des conditions conformes au droit international ;

Ont souligné qu'il fallait créer dans tout le pays les conditions d'un retour sûr et volontaire des réfugiés et des déplacés dans leurs lieux de résidence d'origine en Syrie, *ont tenu* à rappeler que les rapatriés avaient besoin d'être protégés du conflit armé, de la persécution politique et des arrestations arbitraires et qu'ils devaient disposer d'infrastructures humanitaires leur donnant notamment accès à l'eau, à l'électricité, aux soins de santé et aux services sociaux, et *ont insisté* sur la nécessaire coordination de toutes les parties intéressées, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les autres organismes internationaux spécialisés ;

Ont dit qu'ils étaient déterminés à œuvrer ensemble pour créer les conditions propices à la paix et à la stabilité en Syrie, pour encourager un règlement politique et pour renforcer le consensus international à cet égard.

Les Présidents de la République française et de la Fédération de Russie et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne ont exprimé leur sincère reconnaissance au Président de la République turque, Recep Tayyip Erdoğan, pour avoir accueilli le sommet quadrilatéral à Istanbul.